



Demande renseignement huissier / PERP

Par **yann91230**, le **09/09/2015 à 08:39**

Bonjour
Voici mon problème, je suis en retard de paiement (je suis en micro société) à ma caisse de retraite obligatoire (cipav) pour un montant de 6000 euros.
Au vu de mon chiffre d'affaire je vais devoir cesser mon activité aussi il est peut probable que la cipav accepte un étalement de ma dette sur 2 ans.
cette somme je l'ai, mais bloquée sur un perp (la bonne blague) et sortir d'un perp est très compliqué et dans mon cas il n'y aurai qu'une liquidation judiciaire simplifiée (procédure que je voudrais éviter).
Ma question est : est ce qu'un huissier (l'huissier que va m'envoyer la cipav) à la possibilité de saisir cette somme pour régler ma dette ?
Merci